

DELIBERATION n°2242/48/2016
CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA SAOUI (RM 13)

Le Conseil Municipal de la Ville de BOURAIL réuni en séance publique le 8 septembre 2016,
VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération du conseil municipal n°2242/07/2016 du 23 mars 2016 votant le budget primitif de l'année 2016,
VU la note explicative de synthèse n° 2016/50 du 24 août 2016,
ENTENDU la commission « finances et budgets » réunie le 31 août 2016,

Après en avoir délibéré ;

ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

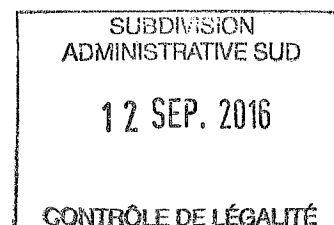
Article 1^{er} :

Le projet de réfection de la route de la Saoui (RM 13) est adopté.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune de Bourail – section d'investissement.

Article 2 :

Le plan de financement suivant est adopté :

➤ Subvention FIP Equipement 2016	19.074.000 F.CFP
➤ Fonds propres	<u>9.826.000 F.CFP</u>
➤ Montant de l'opération	28.900.000 F.CFP



Article 3 :

Le Maire est habilité à engager les démarches pour lancer les études, appel d'offres et signer les marchés, devis, avenants éventuels, ordre de service, emprunt auprès des caisses prêteuses et/ou toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet investissement.

Article 4 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois, à compter de sa publication.

Article 5 :

Le Maire et le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud, portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la porte de la mairie et collationnée au registre des délibérations du conseil municipal.

VOTES :

POUR :

Brigitte EL ARBI, Arnaud WUHRLIN, Albert KASOVIMOIN, Tony GILLES, Edna BOUEARAN, Sylvano ABDELKADER, Lysenka ARIHOHOA, Alima JEAN, Marie-Victoire BODEOUAROU, Glenn LEONARD, Gilles GUEPY, Virginie YONG, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE et Sandra NEBOIPOU.

Par procurations : Armelle NEBOIPOU, Maïré NOZERAN, Isabelle GUÉRARD et Régina RIEU.

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

POUR EXTRAIT CONFORME
BOURAIL, LE 09 SEPTEMBRE 2016

La présidente de séance,

Brigitte EL ARBI

